

**7\* ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE**

Le mardi 28 septembre 2021, à 19h30  
en visioconférence

**Conseil de quartier de Saint-Émile  
PROCÈS-VERBAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Manon Therrien  
Mme Annie Lafrance  
M. Pierre Rivard  
M. David Routhier  
Mme Joanne Gagné  
Mme Janie Papineau

Présidente  
Vice- présidente  
Trésorier  
Administrateur  
Administratrice  
Administratrice

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Geneviève Lemieux

Secrétaire

**IL Y AVAIT QUORUM : OUI**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Steeve Verret  
M. Jean-Sébastien Mathon  
Mme Henriette Lafond

Conseiller municipal du district de  
Lac Saint- Charles- Saint-Émile  
Conseiller en consultations  
publiques  
Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées, 5 citoyens assistaient à la visioconférence.

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 19h35.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Manon Therrien et appuyé par M. David Routhier d'adopter l'ordre du jour avec les modifications connues.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3. NON RESPECT DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE FRÉCHETTE**

Un citoyen a contacté M. Steeve Verret et le 311 pour signaler le non- respect des règlements et des limites de vitesse autour des écoles Du Beauséjour et de l'Accueil. La signalisation est déficiente. La Sûreté du Québec a aussi été informée.

Le citoyen demande que la ville améliore la signalisation sur la rue Fréchette près de l'école du Beauséjour car les panneaux sont est cachés par des arbres. Un membre demande une résolution pour l'installation de bollards au milieu de la rue ou d'un feu clignotant. Un autre membre demande de faire une intervention aussi pour l'avenue Lapierre en face de l'école. Un conseiller précise que l'on doit demander seulement une amélioration de la signalisation pour la rue Fréchette et faire une autre demande pour les autres rues.

M. Steeve Verret mentionne qu'il a fait une demande auprès d'Hydro-Québec pour compléter la construction d'un trottoir sur Fréchette à la suite des travaux que celle-ci fait sur la rue de la Faune, sur l'emprise de ses terrains. Il aura une réponse jeudi ou vendredi prochain.

### **Résolution -21 -CA -33**

Le conseil de quartier de Saint-Émile aimerait que la ville de Québec étudie la possibilité d'implanter sur la rue Fréchette, devant l'école du Beau Séjour, des bollards Ped-Zone au centre de la rue, ainsi qu'un panneau lumineux de signalisation de la limite de vitesse de la zone scolaire. Cette demande provient d'un citoyen qui, comme plusieurs autres, a remarqué que la limite de vitesse de la zone scolaire n'était pas respectée, ni les panneaux bien visibles par les automobilistes, mettant ainsi en danger les piétons et les nombreux enfants qui y circulent.

Mme Annie Lafrance propose,  
M. Pierre Rivard appuie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **4 - PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL**

- Q. Un participant demande des précisions sur la traverse de piétons qui a été aménagée temporairement entre les rue Triton Vénus et la nouvelle école. Celle-ci est inadéquate, les enfants ne l'utilisent pas.
- R. Il y aura 2 traverses pour piétons, la première a été aménagée temporairement derrière le Tim Horton. Elle sera construite sous peu car la ville finalise l'expropriation du terrain. Elle ne sera aménagée qu'au printemps, mais cet hiver la ville déneigera la traverse temporaire.  
La deuxième sera construite quand l'autre promoteur annoncera l'ouverture de son prochain développement domiciliaire.
- Q. Pourquoi n'a -t-on pas pensé aux problèmes avant la construction de l'école?
- R. Il faudrait s'informer à M. Sylvain Lévesque, c'est lui le responsable des constructions d'écoles au gouvernement provincial. Le rôle de la ville est de voir à ce que les règlements soient respectés, pour la rue c'est le promoteur qui est responsable.

C'est le défaut de notre société, les gens ne se parlent pas assez avant, ce qui occasionne des problèmes après.

#### **5 – QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- Q. Est-ce qu'il y aura une piste cyclable sur la rue de la Faune, pour rejoindre l'ancien zoo?
- R. Oui, mais on attend toujours la confirmation du ministère de l'environnement pour la gestion de l'eau provenant des cours d'eau des milieux humides et du développement domiciliaire. La piste cyclable est déjà commencée devant l'école qui sera située en face du zoo.
- Q. Est-ce que la construction d'un trottoir serait possible sur la rue Vézina?
- R. Le projet est déjà à l'étude pour l'année 2023-2024. Il faudra drainer les secteurs résidentiels. Il sera placé du côté sud seulement car c'est un projet très coûteux.
- Q. Il manque aussi un petit bout de trottoir sur la rue Lapierre pour rejoindre la rue des Narcisses. Ce serait bien de le continuer car c'est un coin dangereux.
- R. Le projet est déjà planifié.

#### **6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 22 juin 2021**

Mme Annie Lafrance propose l'adoption du procès-verbal du 22 juin 2021 ,  
M. David Routhier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les modifications proposées.

## 7 – DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

### a) Projet de sécurité routière

Le mois de septembre est arrivé et c'est le bon moment pour lancer notre projet rapidement. Le comité s'informerait des derniers aménagements faits par la ville durant l'été.

Les directions d'école sont impliquées et le projet sera fait conjointement avec les conseils d'établissement des 3 écoles concernées pour une période de 4 ans, l'école du Vignoble ayant déjà déposé son projet. La première réunion se tiendra sur la plateforme Zoom, mardi le 19 octobre 2021. Mme Manon Therrien enverra une invitation à toutes les personnes qui ont participé à la dernière réunion et demandera aux directeurs d'inviter aussi les parents faisant partie des conseils d'établissement des écoles. Il faut réactiver le comité et agir très rapidement.

### b) Rencontre sur le fonctionnement des conseils de quartier

Jeudi dernier, la ville a organisé une rencontre Zoom sur le fonctionnement des 28 conseils de quartier. Plusieurs sujets ont été discutés :

- La sécurité routière
- Le fonctionnement du conseil de quartier
- Les personnes qui peuvent être nommées membres
- Le budget

C'est la première consultation depuis 2002 et d'autres sujets seront discutés dans les prochaines semaines. Le comité demande des suggestions pour améliorer les conseils de quartier afin d'améliorer la vie des citoyens.

### c) Demande de marquage au sol près des camps de jour

Le marquage au sol près des camps de jour a été amorcé, les traverses piétonnes devaient être priorisées pour la rentrée scolaire mais il y a eu du retard à cause de la pénurie de peinture jaune.

### d) Demande de présentation sur les corridors scolaires des écoles du Beauséjour et de l'Accueil

Plusieurs questions ont été posées sur les corridors scolaires, M. Steeve Verret propose d'inviter David, le responsable pour nous renseigner.

M. Pierre Rivard mentionne qu'il a envoyé un courriel à la ville pour le cas de la rue Vénus car le corridor scolaire est installé dans la piste cyclable.

Le panneau n'indique pas le côté du corridor scolaire, il indique aux automobilistes de faire attention, de ralentir, parce qu'il y a des enfants qui vont à l'école dans cette rue. Sur la rue Vénus, le trottoir n'est pas du bon côté de la rue.

Pour le cheminement scolaire, ce mot avait été choisi pour indiquer le chemin que l'enfant doit prendre pour se rendre à l'école. La directrice de l'école l'Étoile du Nord avait fait affaire avec Accès transports viables et avait envoyé à chaque parent le cheminement scolaire de chaque enfant. Il faudrait peut-être penser à cette proposition dans notre comité.

e) Demande de détruire les enregistrements Zoom

M. Jean-Sébastien Mathon n'a pas reçu de nouvelles à ce sujet.

f) Demande sur l'intersection avenue Lapierre – rue de la Faune

Malgré tous les efforts les responsables n'ont pas trouvé de solutions pour améliorer la circulation, à court terme.

Suggestion des citoyens

- Un citoyen constate le manque de courtoisie et de respect des automobilistes. Il faudrait appeler le 311 et demander aux policiers de patrouiller plus souvent à cette intersection.
- On pourrait ajouter plus de délai entre les lumières rouges jaunes vertes mais le système est rendu au maximum des modifications.
- On pourrait ajouter 3 flèches dans un sens, 3 flèches dans l'autre comme à l'intersection de la route de l'Aéroport et Notre- Dame.

Pour la demande, d'installer un arrêt obligatoire sur la rue de la Faune, à l'intersection de la rue de la Petite- Oasis, M Jean-Sébastien Mathon va s'informer et nous reviendra plus tard. Le conseil va étudier la possibilité d'installer un arrêt obligatoire.

M. Pierre Rivard demande une résolution.

### **Résolution – 21- CA – 34**

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles d'étudier la possibilité d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue de la Faune, à l'intersection de la rue de la Petite-Oasis. En regard des multiples inquiétudes des citoyens, le conseil de quartier demande aussi au Service de police de la Ville de Québec d'augmenter la surveillance policière à l'intersection de la rue de la Faune et de l'avenue Lapierre aux heures de pointe pour le non- respect de la signalisation (feu rouge, vitesse, virages dangereux).

Mme Manon Therrien propose,  
M. Pierre Rivard appuie.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Un citoyen mentionne que sur la rue de l'Apogée, les camions roulent vite en descendant sur la rue de la Faune. Le conseil propose de faire une plainte au 311.  
Le ministère a placé une affiche de photo-radar mais rien n'a changé. Il y aurait la possibilité de placer un arrêt obligatoire à l'intersection des rues de l'Apogée et des Comètes.

M. Steeve Verret suggère de demander l'installation d'un arrêt obligatoire au conseiller municipal en poste au prochain conseil.

M. Pierre Rivard demande une résolution.

### **Résolution – 21 – CA – 34**

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles, par le biais du conseiller municipal, d'un arrêt obligatoire sur la rue de l'Apogée, à l'intersection de la rue des Comètes, et ce, afin de réduire la vitesse des automobilistes sur ce tronçon et d'assurer la sécurité des piétons et des enfants qui circulent vers l'école.

Mme Manon Therrien propose,  
M. Pierre Rivard appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen mentionne aussi qu'à tous les jours des citoyens passent sur la lumière rouge à l'intersection de la rue de l'Apogée et de La Faune

Il faudrait encore faire une plainte au 311. L'installation des nouveaux panneaux de signalisation en octobre ou novembre va peut-être aider à ralentir le trafic.

## **8 – CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL.**

a) Correspondance

- Une personne demande d'être ajoutée sur la liste des abonnés.
- Un groupe de citoyens demande d'organiser un débat pour les candidats aux élections.
- Lettre pour la rue Fréchette

b) Approbation des dépenses

M. Pierre Rivard nous informe que dans le compte du conseil, il y a 4 166.48\$ dans le compte du conseil au 31 août 2021.

**Résolution 21 – CA - 35**

M. Pierre Rivard demande une résolution pour un chèque 052 de 80.00\$ à Mme Henriette Lafond pour le procès-verbal du 22 juin 2021.

Mme Manon Therrien propose,  
Mme Annie Lafrance appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**9 – Divers**

M. Jean-Sébastien Mathon nous informe que ce n'est pas le mandat du conseil de quartier de faire de la politique. Il ne doit pas organiser un débat pour les représentants municipaux.

Les Loisirs des Hauts Sentiers ont prévu d'organiser cet événement.

Mme Manon Therrien a assisté aux Assises de Bordeaux sur Zoom. Ce comité présente le travail des femmes au niveau politique. Mme Manon Therrien a présenté le travail déjà réalisé sur Femmes politiques et municipales.

**10 – Levée de l'assemblée**

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 21 h 30,  
M. David Routhier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.